

(réf:03010)

Bilan de compétences

Avec le centre de bilans, l'IRTS de Franche-Comté répond à sa mission de conseil en proposant la démarche de bilan de compétences. Le bilan de compétences est un droit défini dans la loi du 31/12/1991 et ses articles de base L.900-1 et 2 du code du travail. C'est une démarche personnelle et volontaire qui peut se faire sur temps de travail ou hors temps de travail, elle fait l'objet d'une convention tripartite entre le bénéficiaire (salarié), le centre de bilans et l'organisme financeur.

Prérequis :

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis.

Public :

Tout salarié qui demande un accompagnement dans l'élaboration ou vérification de son projet professionnel et/ou de formation, quelque soit le secteur professionnel visé.

Objectifs :

Faire le point sur le parcours du bénéficiaire pour clarifier sa demande.

Evaluer son potentiel dans une perspective d'orientation, d'évolution et/ou de mobilité professionnelle dans tous secteurs professionnels

Vérifier la faisabilité du projet.

Mobiliser ses capacités d'action dans une dynamique de changement avec construction de stratégie de mise en oeuvre.

Contenu :

Cette démarche se déroule sur 8 à 10 semaines et comprend 3 phases :

1 - Phase préliminaire :

Analyse de la demande et attentes du bénéficiaire, définition des différents axes de travail, contractualisation et mise en place des modalités (calendrier des rendez-vous).

2 - Phase d'investigation :

Phase d'investigation sur soi : analyse des acquis de l'expérience, du profil personnel (Approche tempérament), des valeurs et motivations professionnelles.

Phase d'investigation sur l'environnement professionnel : recherche documentaire et entretiens conseils.

Confrontation des pistes au regard du profil.

3 - Phase de conclusion :

Aide à la décision et à l'élaboration des stratégies de mise en œuvre du projet validé, co-rédaction d'un document de synthèse confidentiel

Méthodes et moyens pédagogiques

Financement OPCA : UNIFAF, ANFH, UNIFORMATION, FONGECIF, Financement employeur ou personnel

Entretiens individuels selon un calendrier prévisionnel

Durée :

24 heures maximum sur ou hors temps de travail.

Intervenants :

Equipe composée de psychologues et de conseillers formés à la démarche bilan et accompagnement au changement.

Prix :

Selon convention OPCA, OPACIF

Contact :

Chantal Magnenet 03 81 41 67 76

